



Aire d'alimentation des captages de Scarpe Aval

Programme d'actions agricoles
2024-2030

Réduire les risques de pollutions ponctuelles au siège d'exploitation et au champ

Objectif de l'action :

Réduire les risques de pollutions ponctuelles au siège d'exploitation et au champ

Secteur de mise en œuvre :

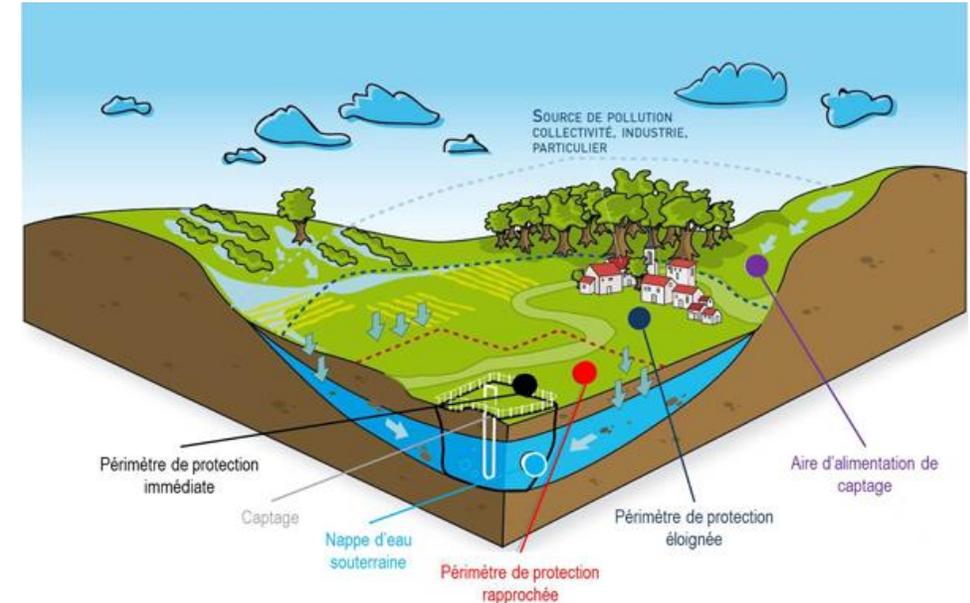
Zone d'action prioritaire de l'AAC

Indicateur de suivi :

Nombre d'agriculteurs suivis, dont le siège d'exploitation est dans l'AAC, équipés d'une aire de remplissage sécurisée.

Nombre d'exploitants suivis qui respectent la dilution du pulvérisateur au 1/100ème

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
-46% d'aire de remplissage sécurisée (exploitants suivis 2022)	-100% d'aire de remplissage sécurisée (exploitants suivis)
-89% respect de la dilution (exploitants suivis 2022)	-100% respect de la dilution (exploitants suivis)



Contenu de l'action :

Rappeler les droits et interdictions en termes d'apports d'intrants dans les périmètres de protection éloignés, rapprochés et immédiats des différents captages. Rappeler la réglementation concernant les bonnes pratiques de gestion des fonds de cuve de pulvérisateur, accompagner les exploitants sur la sécurisation des aires de remplissage du pulvérisateur.

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Chambre d'agriculture, Agence de l'eau Artois Picardie

Objectif de l'action :

Aménager et planter des éléments paysagers dans l'AAC pour temporiser les transferts d'eau

Secteur de mise en œuvre :

AAC

Indicateur de suivi :

Accompagnement de projets individuels sur le territoire de l'AAC avec priorisation sur la ZAP

	T0 - 2022	T+6 ans - 2030
Implantation d'éléments paysagers	/	100% de réponses aux sollicitations

Contenu de l'action :

Accompagner les exploitants dans leurs projets pour l'implantation d'éléments paysagers dans l'AAC

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, AFAC Hauts de France, EPCI



Objectif de l'action :

Planter des surfaces en cultures à bas niveaux d'intrants pour réduire les pressions en intrants

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Part de surface en cultures à bas niveaux d'intrants et de prairies permanentes dans la ZAP

	T0 – 2022	T+6 ans - 2030
Prairies permanentes (SAU total de la ZAP)	6,8 %	6,8 %
Cultures à bas niveaux d'intrants (SAU total de la ZAP)	10,5 %	12%
Communication et étude de filières	/	1 communication 1 étude de filière 1 veille technique

Contenu de l'action :

- Accompagner les exploitations vers le maintien des surfaces en prairies permanentes et l'implantation de cultures à bas niveaux d'intrants en fonction des opportunités économiques
- Développer les surfaces à bas niveaux d'intrants (PP, bandes tampons, bordures de champs, chanvre, lin) en priorité sur les zones en vulnérabilité élevée et très élevée
- Informer les agriculteurs sur les opportunités de filières sur le territoire et mettre en relation les projets ou actions entre agriculteurs et collectivités / entreprises

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Négoces et coopératives, EPCI.



Objectif de l'action :

Accompagner au développement de L'Agriculture Biologique,

Poursuivre la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Porter une réflexion sur le Paiement pour Service Environnementale (PSE)

Secteur de mise en œuvre :

Territoire du CARE et ZAP

Indicateur de suivi :

Surface en Agriculture biologique dans la ZAP
Surface engagée dans une MAEC à l'échelle du CARE
Étude d'opportunité et de faisabilité des PSE

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
347 ha de bio dans la ZAP	Développement en lien avec les objectifs du plan bio
MAEC: 1234,24 ha engagés à l'échelle du CARE	Maintien des surfaces
PSE: 2370 ha engagés à l'échelle du CARE	Réaliser une étude de faisabilité

Contenu de l'action :

- En lien avec le plan bio: Accompagner pour développer les productions et les surfaces agricoles en Agriculture biologique et accompagner la structuration de la filière biologique en renforçant les liens entre l'offre et la demande
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif MAEC: cahier des charges, engagement, accompagnement
- Porter une réflexion sur les PSE par la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Bio en haut de France, Agriculteurs, Coopératives, Négoces, Chambre d'Agriculture, EPCI.



Objectif de l'action :

Optimiser les apports d'azote par la réalisation de reliquats en entrée hiver et en sortie hiver

Proposer un contrat azote aux exploitants dans la ZAP

Secteur de mise en œuvre :

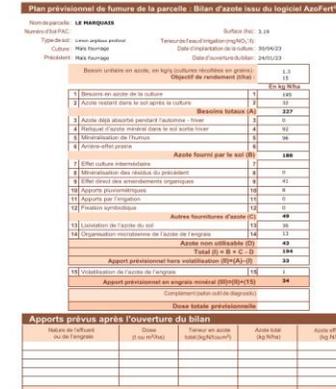
ZAP

Indicateur de suivi :

Part de surface bénéficiant d'un reliquat en entrée hiver et en sortie hiver et suivi du conseil du reliquat

Nombre d'exploitants engagés dans un contrat azote

	T0 - 2022	T+6 ans – 2030
REH	0% (exploitants suivis 2022)	100% (Parcelles engagées par les exploitants suivis)
RSH	96% des surfaces analysées avec suivi du conseil (exploitants suivis 2022)	100% des surfaces analysées avec suivi du conseil (exploitants suivis)
Contrat azote	/	50 exploitations engagées



Contenu de l'action :

- Réaliser des mesures de reliquats en entrée hiver et en sortie d'hiver afin de connaître la quantité d'azote à apporter sur la culture et les pertes azotées pendant l'hiver

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, Coopératives, Négoce, Chambre d'agriculture.

Objectif de l'action :

Améliorer la connaissance sur la valorisation de l'azote sous forme organique par la réalisation d'analyses de matière organique

Secteur de mise en œuvre :

Zone d'action prioritaire de l'AAC

Indicateur de suivi :

Surface avec apport de matière organique dont la quantité a été décidée suite à une analyse. Sur la base des exploitants suivis qui épandent de la matière organique dans la ZAP

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
32% des surfaces avec de la matière organique analysée (exploitants suivis 2022)	100% des surfaces avec de la matière organique analysée (exploitants suivis)



Contenu de l'action :

- Gérer les épandages de matières organiques par la réalisation d'analyses de matières organiques provenant des exploitations agricoles afin d'optimiser la quantité à apporter

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, Coopératives, Négoces, Chambre d'agriculture.

LDAR
Laboratoire d'Analyses et de Recherche

RAPPORT D'ANALYSES N° :
A_MF23.1113.3-1

Analyses de Matières Fertilisantes

Vous référez	Non référencés
Référence et	Référence : A_MF23.1113.3
Intermédiaire	Réception : 29/06/2023
Prélevé par :	Départ d'analyse : 26/06/2023
	Validation : 24/07/2023

Intitulé des analyses	Résultat sur le total	Résultat sur la sec	Méthode
Préparation			
* Préparation pour sec			MF 11-113
* Taux de particules affaiblissant lumineuses	0,0 g/100g		
Analyse physique			
* Matière sèche	30 g/100g		MF 041171
* Humidité à 105 °C	69 g/100g		MF 041171
* Matière organique par coloration	24 g/100g	810,0 g/kg	Méthode NF 01-01
Analyse physico-chimique			
pH (MBCAU à 15°C)	6,8		Méthode NF 01-01
Température de mesure du pH	22,8 °C		Méthode NF 01-01
Éléments nutritifs			
Phosphore (P) (sur séchant)	14,7		Color
* Azote total par analyseur élémentaire (N)	0,85 g/100g	27,36 g/kg	Méthode NF 01-01
Azote organique (Norg)	0,84 g/100g	27,09 g/kg	Color
Azote ammoniacal par diffusion directe (N)	+ 0,01 g/100g	+ 0,63 g/kg	Méthode NF 01-01
* Phosphore (sur séchant) (PDC)	0,26 g/100g	8,05 g/kg	Méthode NF 01-01
Phosphore (sur séchant) (PDC)	1,2 g/100g	39,27 g/kg	Méthode NF 01-01

Validation scientifique de l'échantillon réalisée le 24/07/2023
par Marjolaine LEBLANC, Responsable Technique
La validation scientifique garantit la qualité des analyses effectuées et vaut signature du rapport et des commentaires.
Les résultats sont rendus sous réserve de vos conditions de prélèvement. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès du laboratoire.

Commentaires :
L'azote organique est calculé par différence entre l'azote total et la somme des formes d'azote analysées.

L'accreditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accreditation identifiés par le symbole "COFRAC".
Le laboratoire conserve l'échantillon à l'exception de la partie de la série de calibration scientifique.
Le résultat concernant l'azote organique est basé sur le rapport de la série de calibration scientifique.
Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'analyse.

LDAR
101 rue Pierre Clève de gennes
59120 BOURBONNÉ - 03 20 24 06 00
www.ldar.com

Tel : 03 20 24 06 00
Fax : 03 20 24 06 09
www.ldar.com

Page 1 / 1 pages totales

Objectif de l'action :

Optimiser l'efficacité d'absorption de l'azote du sol par l'implantation de couverts végétaux en interculture courte

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Part des surfaces avec couverts ou repousses entre blé/blé, colza/blé et pois/blé. Sur la base des exploitants suivis cultivant dans la ZAP

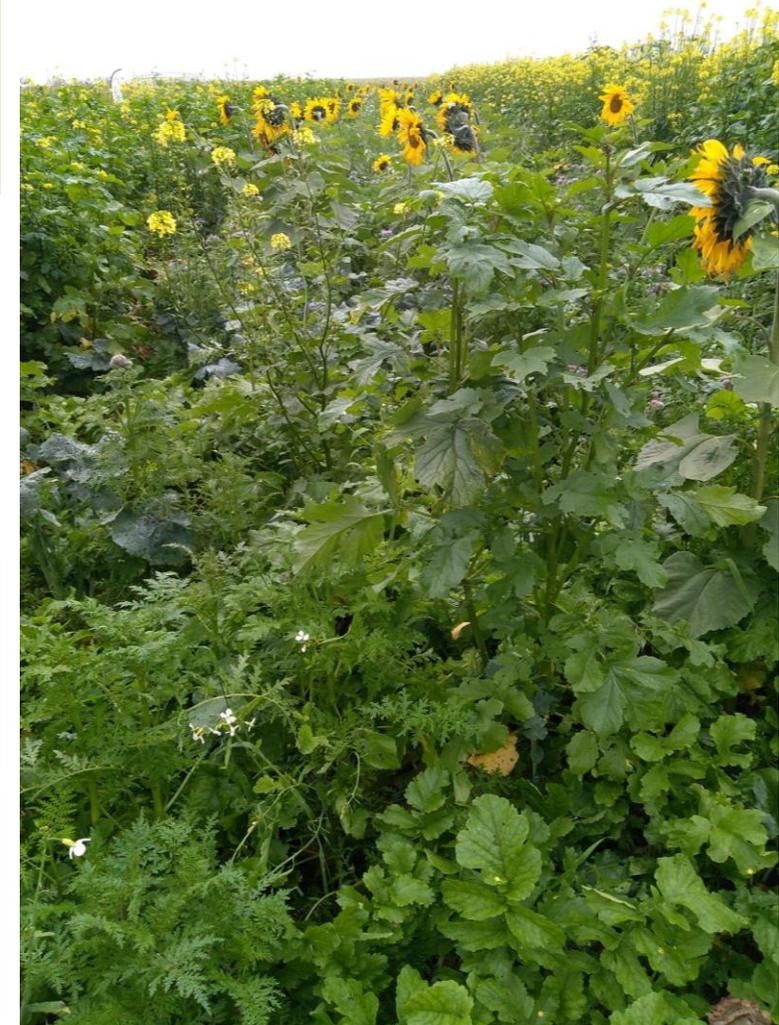
T0 - 2022	T+6 ans - 2030
10% des surfaces avec interculture courte (exploitants suivis 2022)	20% des surfaces avec interculture courte (exploitants suivis)

Contenu de l'action :

- Encourager l'implantation de CIPAN en interculture courte entre blé/blé, colza/blé et pois/blé afin de réduire les fuites de nitrates

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Chambre d'agriculture, Coopératives, Négoces



Objectif de l'action :

Optimiser les apports d'azote par l'utilisation d'un Outil d'Aide à la Décision

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Part du colza dans l'AAC bénéficiant d'une pesée en entrée hiver et en sortie hiver. Sur la base des exploitants suivis cultivant du colza dans la ZAP

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
0% des surfaces en colza (exploitants suivis 2022)	100% des surfaces en colza (exploitants suivis)



Contenu de l'action :

- Réaliser des pesées de colza en entrée et en sortie d'hiver afin de connaître la quantité d'azote à apporter sur le colza en sortie hiver

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, Coopératives, Négoces, Chambre d'agriculture, terres inovia

Réglotte azote colza

Dose d'azote à apporter
100 kg N/ha

Conseils complémentaires
Fractionner les apports d'azote (kg N/ha)

Dose à apporter (kg N/ha)	Repres de végétation (stades C1-C2)	Début montaison (stades C2-C3)	Bouture accolée (stades D1-C2)	Bouture séparée (stade E)
< 100			< 100	
100 à 170		60 à 80	70 à 80	40 à 60
> 170	40 à 60			40 à 60

Rappel des données saisies

Département : 80
Type de sol : Profond
Apport régulier de produits organiques : Lait de Source
Fréquence : Tous les deux ans
Produits organiques à l'automne : Produit 1 : Aucun apport
Produit 2 : Aucun apport
Précédent pois : Non
Colza associé à légumineuses : Non
Poids frais entrée hiver : 1 kg/m²
Poids frais sortie hiver : 2 kg/m²
Objectif de rendement : 40 g/ha

Adaptez la dose selon la forme d'engrais et les conditions d'épandage

Lorsque l'azote est apporté sous forme de solution ou d'urée, il faut veiller à maximiser l'efficacité de l'engrais. Il est conseillé pour cela de l'apporter juste avant une pluie, d'éviter les conditions ventées et les fortes températures afin de limiter les pertes par volatilisation. Lorsque les conditions idéales d'épandage ne sont pas réunies,...

Paramètres utilisés pour le calcul dans votre situation
Préciser la dose avec une mesure de reliquat

Adaptation de la dose :
Nouveau calcul
Modifier calcul
Imprimer en PDF
Recevoir par mail

⚠ Dans tous les cas, conformez-vous à la réglementation en vigueur

© Terres Inovia • 2.2 • Qui sommes-nous ? • Mentions légales • Contact • Application mobile

Objectif de l'action :

Réduire les applications de produits phytosanitaires par l'utilisation des techniques alternatives

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Part de surface avec utilisation de désherbage mécanique avec baisse de phytosanitaires. Sur la base des exploitants suivis cultivant dans la ZAP

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
26/41 17,8% des surfaces désherbées mécaniquement (exploitants suivis 2022)	25% des surfaces désherbées mécaniquement (exploitants suivis)

Contenu de l'action :

- Encourager à la réalisation de désherbage mécanique en essayant de diminuer le nombre de passage en désherbage chimique
- Sensibiliser les agriculteurs à l'utilisation des techniques alternatives au travers d'animations

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, FRCUMA, le GEDA, Bio Hauts de France Coopératives, Négoces, Chambre d'agriculture



Objectif de l'action :

Limitier l'usage des herbicides en évitant les précédents à risque

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Part de surface avec absence de blé sur blé et maïs sur maïs. Sur la base des exploitants suivis cultivant dans la ZAP

T0 - 2022	T+6 ans - 2030
54% des surfaces sans succession blé/blé ou maïs/maïs (exploitants suivis 2022)	75% des surfaces sans succession blé/blé ou maïs/maïs (exploitants suivis)

Contenu de l'action :

- Eviter l'implantation de blé sur blé ou de maïs sur maïs pour limiter le recours aux herbicides
- Sensibiliser sur le risque de ces successions.

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Agriculteurs, Coopératives, Négoces, Chambre d'agriculture



Objectif de l'action :

Animer le plan d'actions agricoles, échanger techniquement avec les agriculteurs sur le sol.

Secteur de mise en œuvre :

ZAP

Indicateur de suivi :

Nombre d'agriculteurs suivis individuellement

Nombre d'animations réalisées

T0 - 2022	T+6 ans - 2028
41 suivis en 2022 /	50 exploitations 1 animation sur le sol

Contenu de l'action :

- Animer le plan d'actions agricoles par un suivi individuel des exploitations agricoles. Collecter les données nécessaires au calcul des indicateurs de suivi. Calculer les indicateurs du plan d'actions. Réaliser une synthèse.
- Proposer des animations sur le sol, outil clé de l'agriculteur (analyses de sol, sondages pédologiques, test-bêche)

Mise en œuvre de l'action :

- Partenaires : Chambre d'agriculture, Coopératives, Négoces

Les leviers azote qui sont déjà bien utilisés :

- Analyse de sol
- Diversité d'espèces dans les couverts d'interculture
- Durée d'implantation des couverts d'interculture

Les leviers phytosanitaires qui sont déjà bien utilisés :

- Allongement de la succession
- Guidage GPS
- Buses antidérive
- Implantation de couverts étouffants
- Destruction mécanique des couverts

Evaluation de l'impact attendu du plan d'actions

La méthodologie GASPARE nous permet de :

- ✓ Évaluer les pressions potentielles Nitrates et Herbicides des successions culturales
- ✓ Evaluer les gains de pressions grâce à la mise en œuvre des leviers agronomiques

Au regard des objectifs visés, voici les évolutions estimées :

Nitrates	T0 - 2022	T+6 ans - 2030
Gain par les leviers agronomiques	22 U N/ha/an	31 U N/ha/an

Herbicides	T0 - 2022	T+6 ans - 2030
Gain par les leviers agronomiques	0,85 point IFT/ha/an	0,9 point d'IFT/ha/an

